



**Régie
intermunicipale**

**des déchets
de la Lièvre**

Rapport annuel 2016

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	2
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
CONSEIL D’ADMINISTRATION	4
Représentants - ville ou municipalités	4
COMITÉ EXÉCUTIF	4
COMITÉ DE VIGILANCE	5
EMPLOYÉS	5
Régulier – volet administration	5
Régulier – volet opération	5
Saisonnier régulier	6
Saisonnier 2016	6
ADMINISTRATION	7
OPERATION	8
Enfouissement	8
Aire de réception des boues de fosses septiques	8
Collecte de bacs noirs	9
Biogaz.....	9
Valorisation des cendres industrielles	9
RECUPERATION	9
Recyclage	9
Écocentre	10
Collecteurs de piles.....	10
Collecte commerciale de recyclage	10
Déchiquetage de documents confidentiels.....	10
Plateforme de compostage	10
TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION	11

MOT DU PRÉSIDENT

Pour une seconde fois en quatre ans, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre s'est vu remettre le prix Amélioration de la performance pour la collecte sélective 2016, par Tricentris, et ce, dans la catégorie 25 000 habitants et plus. C'est grâce aux efforts de nos contribuables, à améliorer le recyclage, et au travail des employés de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre que ce succès fût possible.

L'année 2016, c'est aussi une série de mesures prises, par le conseil d'administration, qui vise, en autre, l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles, de la MRC d'Antoine-Labelle, en continuant de maintenir les services aux contribuables déjà en place et en offrant une stabilité financière.

Ainsi, nous avons atteint 74 % de notre objectif, pour la collecte des matières organiques, et ce, dès la première année complète de collecte. Il y a eu une diminution, en deux étapes, du nombre de collectes de bacs noirs et ce, afin de favoriser le recyclage et le compostage. Ainsi, en 2015, nous avons passé de 34 à 26 collectes de bacs noirs et en 2016, de 26 à 18 collectes de bacs noirs annuellement. Les municipalités membres ont pu voir une diminution de leur quote-part de 2.5 %.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre compte continuer sur sa lancée, en 2017.

Robert Leblanc
Président

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2016 fût la première année complète pour la collecte des matières organiques (bac brun). Avec la construction de l'aire de réception des boues de fosses septiques, construite à l'été 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre voyait la fin des grands projets d'infrastructure.

Les prochains défis, pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, sont de rentabiliser les installations afin d'atteindre les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles, de la MRC d'Antoine-Labelle et ce, en tenant compte de la capacité de payer des municipalités membres ainsi que de leurs contribuables.

Dans les prochaines années, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devra revoir l'offre de service à ces contribuables afin d'offrir des services de proximité.

Jimmy Brisebois
Directeur général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants - ville ou municipalités

Monsieur Robert LeBlanc, Président

Municipalité de Kiamika

Monsieur Gaétan Brunet, Vice-Président

Municipalité de Lac-des-Écorces

Monsieur Alain St-Amour

Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Monsieur Georges Piché

Municipalité de Ferme-Neuve

Monsieur Raymond Brazeau

Municipalité de Lac-du-Cerf

Monsieur Jean Gascon

Municipalité de Lac-Saint-Paul

Monsieur Denis Éthier

Ville de Mont-Laurier

Monsieur Éric Lévesque

Municipalité de Mont-Saint-Michel

Monsieur Henri Grenier

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

Madame Julie Sylvestre (jusqu'au mois décembre 2016)

Monsieur Stéphane Roy

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

Monsieur André Benoit

Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Madame Annick Brault

Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur Robert LeBlanc, Président

Municipalité de Kiamika

Monsieur Gaétan Brunet, Vice-Président

Municipalité de Lac-des-Écorces

Monsieur Jean Gascon

Municipalité de Lac-Saint-Paul

Monsieur Denis Éthier

Ville de Mont-Laurier

Monsieur Henri Grenier (jusqu'au mois de décembre 2016)

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

Monsieur Stéphane Roy

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

RÔLE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Dirigé par le conseil d'administration, le comité exécutif a comme principal mandat de discuter des dossiers en cours et d'en faire rapport et ou recommandation au conseil d'administration

COMITÉ DE VIGILANCE

ORGANISME LOCAL VOUE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Réal Richer, Président

Représentant

Représentant de l'Association de protection de
l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)

CITOYEN DU VOISINAGE

Monsieur Éric Chartand

Représentant des citoyens du quartier

VILLE DE MONT-LAURIER

Monsieur Denis Éthier

Représentant de la Ville de Mont-Laurier

ORGANISME LOCAL

Monsieur Jocelyn Girouard

Représentant de la Chambre de commerce

MRC ANTOINE-LABELLE

Madame Mylène Gagnon

Représentante de la MRC d'Antoine-Labelle

Monsieur Jimmy Brisebois, Directeur général de la
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre agit
comme secrétaire pour le comité de vigilance.

RÔLE DU COMITÉ DE VIGILANCE

Le rôle du comité de vigilance est de faire des
recommandations, à la Régie, sur l'élaboration et
la mise en œuvre des mesures propres à améliorer
le fonctionnement des installations et à atténuer
ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage
et l'environnement.

EMPLOYES

Régulier – volet administration

Monsieur Jimmy Brisebois

Directeur général

Madame Carole Boudrias

Directrice générale adjointe

Madame Mariève Garceau

Agente de communication

Madame Diane Bazinet

Adjointe administrative

Régulier – volet opération

Monsieur Michel Papineau

Contremaître

Madame Suzanne Brunet

Préposée à la balance à camion

Monsieur Julien Lecavalier

Technicien à l'usine de traitement des eaux de
lixiviation

Monsieur Mike Brisebois

Opérateur à l'aire de réception des boues de
fosses septiques.

Monsieur Patrick Papineau

Opérateur à la plateforme de compostage

Monsieur Kevin Murcia-Desloges

Opérateur à la plateforme de compostage

Monsieur Yvan Huberdeau

Opérateur de machinerie lourde

Monsieur André Chéchippe

Opérateur de machinerie lourde

Monsieur Philippe Chéchippe

Opérateur de machinerie lourde

Monsieur Stéphane Leboeuf

Opérateur de machinerie à l'écocentre

Madame Josée Pilon

Préposée à la mise en ballot du carton

Madame Anouk Chéchippe

Préposée au déchetage

Monsieur Michel Desparties

Préposé au RDD et au TIC

Monsieur Paul-André Côté

Préposé à l'écocentre

Monsieur Christian Vaillancourt

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

Monsieur Christian Martineau

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

Monsieur Justin Constantineau

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

Monsieur Patrick Kingsley

Journalier à la collecte commerciale de recyclage

Monsieur Maxime Chalifoux

Journalier à la collecte commerciale de recyclage

EMPLOYÉS

(suite)

Saisonnier régulier

Madame Lynda Lanctôt

Patrouille verte

Saisonnier 2016

Madame Christelle Vaillancourt

Patrouille verte

Monsieur Claude Michaudville

Journalier

Madame Suzie Desautels

Journalière



Photos des employés de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Sont absents sur la photo : Mme Diane Bazinet, M. André Chéchippe, M. Kevin Murcia-Desloges, M. Yvan Huberdeau, Mme Lynda Lanctôt et M. Julien Lecavalier

ADMINISTRATION

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit respecter les lois en vigueur ainsi que ces différents certificats d'autorisation afin de pouvoir exercer ces activités.

Parmi les Lois et les certificats d'autorisation en vigueur, voici ceux auxquels la Régie doit se référer :

Pour les opérations :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle
- Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un lieu d'enfouissement techniques et d'un système de traitement du lixiviat

- Certificat d'autorisation pour l'implantation d'un lieu de compostage, d'un système de déshydratation des boues de fosses septiques et augmentation de la capacité de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique
- Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une aire de réception et de refroidissement des cendres industrielles.

Pour l'administration :

- Le Code municipal

OPERATION

Enfouissement

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a procédé à la construction de la cellule d'enfouissement #6 et ce, pour un montant total de 884 564.82 (taxes incluses).

C'est la firme Bolduc / Lacelle qui fut en charge des travaux de construction de la cellule #6.

En 2016, la Régie a enfoui 13 073.12 tonnes métriques de déchets dans ces cellules d'enfouissement techniques.



Aire de réception des boues de fosses septiques

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a procédé à la construction de son aire de traitement des boues de fosses septiques. Au coût de 1 051 026.742 \$ (taxes incluses) et une subvention de 286 000 \$ provenant du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, cette aire de traitement permet de valoriser les boues de fosses septiques en compost.

Entre le 21 septembre 2016, date du début des opérations de traitement des boues de fosses septiques, au 31 décembre 2016, ce n'est pas moins de 810 fosses qui ont été vidées pour un total de 1 254.25 tonnes métriques de boues qui ont été transformées en compost.

Collecte de bacs noirs

En juin 2016, le conseil d'administration a pris la décision de faire passer les collectes des bacs noirs de 26 collectes à 18 collectes annuellement et ce, à partir de janvier 2017.

Cette décision a pour but d'améliorer le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques sur son territoire et ainsi atteindre, à moyen terme, les objectifs du gouvernement édictés dans Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Biogaz

À la suite d'une entente signée avec Gaz Métro, pour la récupération des biogaz sur le site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, un montant de 11 781 \$ a été versé à la Régie, soit un montant de 15,00 \$ / tonne CO₂e pour 5 992 unités.



Valorisation des cendres industrielles

2016 fut la dernière année du projet pilote pour la valorisation des cendres industrielles. En effet, la ferme FP Raymond a pu obtenir, pour la dernière année, 4 334.49 tonnes métriques de cendres qui ont été valorisées sur des terres agricoles.

À la fin du projet pilote, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est allée en soumission afin d'obtenir des prix pour la valorisation des terres agricoles. Une nouvelle entreprise, Englobe, prendra en charge la valorisation sur des terres agricoles de nos douze municipalités membres. Le nouveau contrat est en vigueur pour les années 2017 à 2020. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre payera 3.32 \$ / tonne métrique pour que les cendres industrielles soient valorisées.

RECUPERATION

Recyclage

En 2016, c'est 2 669 tonnes métriques de recyclage que nous avons fait parvenir à Tricentris. Ce qui représente une augmentation de 2.1 %

D'ailleurs, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a renouvelé son adhésion avec Tricentris pour cinq ans, soit pour les années 2017 à 2021.

Écocentre

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a récupéré le tonnage suivant :

Résidus verts :	686.86 tm
Matelas :	50.95 tm
Métal :	223.31 tm
Bois :	911.45 tm
Bardeaux :	1062.70 tm
Ciment :	302.65 tm

De plus, le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) et des résidus domestiques dangereux (RDD) ont permis de ramasser :

RDD :	79.27 tm
TIC :	64.87 tm

De plus, la Régie a acheté 12 conteneurs pour la récupération des technologies de l'information et des communications. Chaque municipalité a eu son conteneur sauf la municipalité de Kiamika qui a refusé d'obtenir un conteneur.



Collecteurs de piles

En collaboration avec la maison Lyse-Beauchamp, la Régie a rafraîchi son inventaire de collecteur de piles.

En effet, c'est 30 collecteurs de piles qui ont été échangés et ce, dans les institutions, les commerces et les industries de nos douze municipalités membres.

Collecte commerciale de recyclage

La collecte commerciale de recyclage a permis à la Régie de ramasser 799.21 tonnes métriques de carton provenant des différentes industries, des commerces ou des institutions de notre territoire.

C'est 200 clients qui se prévalent de ce service gratuit.

Le carton est mis en ballots et vendu à Kruger. En 2016, c'est 1776 ballots qui ont été fait ce qui représente 40 voyages de camions 53 pieds.

Déchetage de documents confidentiels

En 2016, c'est 79.37 tonnes métriques de papier provenant du déchetage des documents confidentiels.

Le papier est mis en ballot et vendu à Kruger. En 2016, c'est 176 ballots qui ont été fait ce qui représente 4 voyages de camions 53 pieds.

Plateforme de compostage

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a signé la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des

matières organiques par biométhanisation ou compostage.

Un montant de 677 000 \$ a été accordé, à la Régie, pour la construction de la plateforme de compostage et de l'achat des bacs bruns prévu pour la collecte des matières organiques. La construction totale, incluant les équipements nécessaires de la plateforme de compostage, a coûté 1 909 000 \$

En 2016, c'est 1 989.89 tonnes métriques de matières organiques qui ont été ramassé lors des 34 collectes de bacs bruns.



TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

En 2016, l'usine de traitement des eaux de lixiviation a traité 32 524 m³ d'eau de lixiviation dans le réacteur biologique séquentiel (RBS), soit 90 m³ par jour.

Une fois traité et répondant aux exigences gouvernementales, 31 909 m³ d'eau ont été rejetés à la rivière de la Lièvre, soit 87 m³ par jour.

Parallèlement aux activités normales de l'usine, 2016 fut aussi le début du traitement des eaux provenant des boues de fosses septiques.